

A photograph of a man in a plaid shirt and jeans standing in a doorway of a severely damaged house. The interior is in a state of disrepair, with peeling paint, exposed pipes, and debris scattered on the floor. A dining table and chairs are visible in the foreground, partially obscured by rubble. The man is looking towards the camera, and the scene is lit by natural light from the doorway.

**Accidents
industriels**

Les citoyens derrière l'écran de fumée

Dans une maison
de Toulouse après
l'explosion de
l'usine AZF, le
21 septembre 2001.

Un cocktail de risques toujours explosif

Vingt ans après AZF et deux ans après Lubrizol, les leçons n'ont pas été tirées par les autorités, estime un collectif qui se mobilise pour organiser l'autodéfense de la population.

≡ Vanina Delmas

Il y a vingt ans, le 21 septembre 2001, à 10 h 17, un hangar de l'usine AZF de Toulouse contenant 300 tonnes de nitrate d'ammonium explosait. La catastrophe a fait 31 morts et 22 000 blessés. Dans la nuit du 26 septembre 2019, un incendie se déclarait dans l'usine chimique Lubrizol, à Rouen. Un gigantesque panache de fumée noire s'est étendu sur 22 kilomètres, des odeurs nauséabondes ont perduré pendant plus d'un an. Aucune victime mais, deux ans plus tard, les habitants s'inquiètent des conséquences de l'accident sur leur santé et l'environnement.

La mémoire collective française a été marquée par ces actualités, mais celles-ci masquent de nombreux autres accidents dans le monde calfeutré de l'industrie. Selon le Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels (Barpi), le nombre d'accidents sur les sites industriels classés a augmenté de 34 % en France entre 2016 et 2018. En 2019, il y a eu 1 098 accidents industriels (incendies, explosions, pollutions des eaux, des sols ou de l'air), que ce soit dans des usines, des entrepôts logistiques, des ports, des exploitations agricoles...

Et encore, ces chiffres ne concernent que les sites surveillés et les incidents que les entreprises déclarent. Or, dans l'Hexagone et en outre-mer, il y a 500 000 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Et seules 41 000 sont soumises à une réglementation et à des inspections. « *Que font nos dirigeants pour protéger la population ? Au lieu d'agir, ils organisent la laisser-faire en détricotant le droit de l'environnement et en supprimant des moyens humains qui le rendent effectif. En dix ans, ce sont 10 000 contrôles en moins qui ont été pratiqués sur des sites dangereux. Quant aux pompiers, ils sont à l'os* », témoigne Paul Poulain, spécialiste des risques industriels et de la sécurité incendie, dans son livre *Tout peut exploser* (1).

Des installations vieillissantes, l'opacité entretenue par les industriels et les autorités, les services des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) en manque d'effectifs et d'indépendance, un recours massif des entreprises à des sous-traitants encore moins contrôlés, les sanctions dérisoires à l'encontre des industriels même en cas d'accident... Ce cocktail explosif ne peut qu'engendrer une prise de risques croissante et une méfiance décuplée parmi les citoyen·nes. Selon le baromètre « sécurité des Français » de l'institut Odoxa – réalisé en octobre 2019, à la suite de l'incendie de Lubrizol –, « *après le risque nucléaire, les Français s'inquiètent essentiellement des installations chimiques (17 %) ainsi que du transport de matières dangereuses (6 %) et « 90 % des Français se sentent mal informés sur les risques des installations chimiques ».* Même si les industries sont présentes sur tout le territoire, leur implantation est très souvent voisine de quartiers populaires ou d'aires d'accueil pour les gens du voyage...

500 000
installations
dangereuses
existeraient en
France. Seules
41 000 sont
soumises à des
inspections.

La culture du risque n'existe quasiment pas en France, et ce depuis plusieurs siècles. Dans son livre, Paul Poulain raconte comment s'est fabriquée l'impunité industrielle au détriment des alertes citoyennes entre le XVIII^e et le XIX^e siècles. Mieux, il détricote plusieurs mythes : l'explosion de la poudrerie de Grenelle en 1794 aurait suscité chez les élites une prise de conscience des risques industriels, et l'État aurait pris un décret en 1810 pour réglementer les industries et ainsi protéger la santé de la population. Cette institutionnalisation de la question a surtout déroulé le tapis rouge aux industriels de la chimie et de la métallurgie, aux politiques et aux grands patrons au sein de comités d'experts où les conflits d'intérêts étaient éclatants. Un système qui perdure. À l'inverse, sous l'Ancien Régime, c'étaient les riverains des usines qui alertaient en cas d'odeurs, de fumées ou de vapeurs suspectes, puis la police

locale et la justice enquêtaient et pouvaient ordonner l'arrêt de l'activité nocive.

Aujourd'hui, certains groupes de militant·es tentent de rattraper le temps perdu pour ne plus laisser ce sujet hautement inflammable entre les seules mains des autorités. C'est le cas du collectif Notre maison brûle, lancé en septembre 2020 à la suite de l'explosion d'un stock de nitrate d'ammonium dans le port de Beyrouth, qui se présente comme une « *plateforme d'autodéfense populaire face aux dangers industriels* ». « *Nous vivons dans une société du danger permanent, mais il est primordial de savoir se défendre face à ces risques omniprésents. S'informer est la base de cette autodéfense populaire. Nous ne voulons plus que les habitants se retrouvent démunis face à l'administration et à sa communication hasardeuse et partielle, comme lors de l'incendie de Lubrizol. C'est essentiel d'être capable de réagir, d'opérer un soutien médiatique, de créer des liens avec des personnes ressources* », explique George, du collectif Notre maison brûle.

Une veille médiatique – surtout de la presse locale – a été mise en place, ainsi qu'un réseau d'information par région via le réseau social Telegram. Des ateliers d'éducation populaire ont été organisés dans certains départements où la concentration de risques est évidente, comme en Loire-Atlantique ou en Gironde. Un travail de fourmi a permis de créer une cartographie collaborative recensant un maximum de sites dangereux, et pas seulement les plus surveillés répertoriés sur le site gouvernemental Géorisques, ainsi que les différents types d'accidents qui ont eu lieu entre septembre 2020 et janvier 2021 (2). Mais le collectif a dû ralentir son activité par manque de moyens financiers et humains.

Pour vaincre cette ignorance nocive, tous les pans de la société doivent contribuer : l'État et les industries, en misant sur une réelle transparence et en offrant une formation aux élus locaux et aux travailleurs, les habitant·es, en devenant des vigies, les médias, en enquêtant, les associations écologistes, en s'emparant du sujet... « *Il n'y a malheureusement pas assez de culture militante autour des risques industriels, c'est un angle mort dans beaucoup d'ONG écologistes, car le dialogue avec les syndicats n'est pas toujours simple, et le sujet de la santé au travail reste un tabou, analyse George. Or ces activités dangereuses sans cesse valorisées et tout ce qui en découle sont bien au cœur de la société capitaliste.* » ●

(1) *Tout peut exploser. Enquête sur les risques et les impacts industriels*, Fayard, 300 pages, 20 euros.
(2) Observatoire des violences industrielles, gogocarto.fr

« Lubrizol coupable, État complice »

Dès le lendemain de l'incendie de Rouen, il y a tout juste deux ans, des citoyens se sont rassemblés pour exiger la vérité sur l'accident et mener leur contre-expertise.

≡ Vanina Delmas

Devant l'imposant palais de justice de Rouen, une dizaine de personnes se retrouvent pour distribuer des tracts dans l'espoir de gonfler les rangs de la manifestation du 26 septembre (1). Dans onze jours, on commémorera les deux ans de l'incendie de l'usine Lubrizol. « *Tu sais pourquoi ils manifestent ?* » demande un adolescent à son copain. « *Aucune idée...* » lui répond ce dernier. Difficile de convaincre avec le mot manifestation en ce moment. Mais, quand le nom de Lubrizol est prononcé, les passants ralentissent, écoutent quelques secondes, preuve que le traumatisme est toujours là. Les slogans sont volontairement piquants : « *À Rouen, nous avons testé le masque six mois avant le reste de la France !* ». Et la variante : « *À Rouen, nous avons testé la peur d'être contaminés six mois avant le reste de la France !* » Sans oublier l'immuable « *Lubrizol coupable, État complice* ».

Une détermination citoyenne qui ne vacille pas depuis cette matinée de septembre 2019 où la capitale normande et ses environs se sont réveillés sous un énorme panache de fumée noire, interminable. Dans la nuit, un incendie s'était déclaré dans l'usine chimique Lubrizol, classée Seveso seuil haut, c'est-à-dire surveillée en raison des matières premières utilisées, et dans les entrepôts de sa voisine, la société Normandie Logistique. Ni mort ni blessé grave, mais une sidération qui s'abat sur la population. Certains habitant-es ont réussi à la dépasser pour agir dès les premières heures. « *Grâce à nos liens avec les camarades de l'usine AZF de Toulouse, nous savions quelles erreurs éviter*, raconte Gérald Le Corre, responsable CGT

en Seine-Maritime. *On savait qu'il ne fallait pas se diviser entre différentes catégories de citoyens : les riverains avec leurs propres problèmes d'odeurs ou de déchets, les écolos au sens large qui se concentrent sur les pollutions, et les travailleurs qui pensent souvent à la sécurité de leur emploi.* »

Un collectif unitaire regroupant plusieurs dizaines d'associations, de syndicats, de partis politiques ainsi que des habitants (2) se forme et rédige un texte d'appel, qui demande en priorité un suivi sanitaire de la population. Dès le lendemain de la catastrophe, une manifestation était organisée. « *Cette mobilisation nous a permis d'expliquer aux riverains les risques spécifiques de l'amiante, et qu'on n'attendrait pas des analyses, des maladies éventuelles pour porter plainte [contre X à l'époque – NDLR] pour mise en danger de la vie d'autrui.* »

VAINCRE L'OPACITÉ

Parallèlement, des riverains transforment leur colère en action, guidée par une obsession : qu'est-ce que leurs poumons et ceux de leurs enfants ont respiré ? Que contenaient précisément les 9 500 tonnes de produits chimiques partis en fumée ? Simon de Carvalho, président de l'Association des sinistrés de Lubrizol (ASL), consacre tout son temps depuis deux ans à mener cette enquête, à trouver les moyens de réaliser les analyses que les pouvoirs publics refusent de faire. « *Nous avons d'abord voulu analyser les données de sécurité,*



c'est-à-dire les fiches produits pour savoir ce qui a brûlé. Personne n'a fait ce travail. Nous avons constaté beaucoup de manquements, donc nous ne connaissons pas la composition exacte de chaque produit... »

Des riverains transforment leur colère en action : qu'ont respiré leurs poumons ?

Une véritable investigation s'engage : en fouillant chez les concurrents de Lubrizol, l'ASL découvre que les données manquantes concernent par exemple le benzène, substance considérée comme dangereuse pour la santé. L'association souhaite lancer des analyses environnementales indépendantes et a reçu 15 000 euros de la ville de Rouen pour cela. D'abord

sur l'amiante, grâce à la pose de pompes de captage disposées dans le périmètre proche de l'usine disparue, puis éventuellement des prélèvements de cheveux, qui gardent longtemps les traces de pollution. Par ailleurs, une collaboration avec des universitaires de Rouen est lancée afin d'examiner « *la bouillasse dans laquelle les pompiers et les salariés ont trempé leurs pieds pendant des heures* », à l'aide d'un puissant spectromètre de masse.

« *Sur le long terme, il faudrait créer un institut écocitoyen, comme à Fos-sur-Mer : un institut indépendant capable d'agir rapidement, d'informer, de former les populations et d'aider les services de l'État*, explique Simon de Carvalho. *L'expérience de Lubrizol nous a démontré que chaque acteur travaille dans*

(1) Les « Rencontres Lubrizolées », à partir de 11 heures, esplanade de la préfecture de Rouen.

(2) Dont la CGT, Solidaires, la Confédération paysanne, Générations futures, l'Association Henri-Pézerat et Attac.



son coin, chacun confronté aux limites de ses services, et qu'on passe à côté de la réelle pollution!»

LA SANTÉ EN PRIORITÉ

Le manque de transparence et une communication politique se voulant rassurante ont profondément irrité la population. Nathalie Le Meur vit sur les hauteurs de Rouen. Elle a été réveillée par les explosions dans l'usine et a vu l'énorme nuage surplomber la ville. « J'étais persuadée qu'il y aurait des morts ! » glisse-t-elle. Choquée par l'ampleur de la catastrophe, qui contrastait avec les bribes d'informations venant de la préfecture et des ministres qui défilaient, elle décide d'agir. Elle s'allie avec un groupe de médecins et d'universitaires pour réaliser une enquête évaluant l'impact à court terme de l'incendie et les corrélations entre le niveau d'exposition et l'apparition de symptômes. Celle-ci a lieu entre le 20 janvier et le 10 mars 2020.

Selon les réponses des 565 volontaires, les conséquences physiques ne sont pas à minimiser, notamment pour les personnes présentant une pathologie respiratoire. Les conséquences psychologiques sont également importantes, puisque 81 % des personnes interrogées affirment avoir souffert d'anxiété et de stress. Ces informations ont ensuite été transmises au groupe de travail de Santé publique France, qui a finalement lancé son étude épidémiologique. Les résultats partiels n'ont été révélés qu'en juillet dernier. Ils confirment les impacts avec « des effets à court terme de type irritatif

Protestation le 12 octobre 2019 à Rouen, quelques jours après l'explosion.

et psychologique observés chez la population riveraine et les travailleurs, et un effet négatif sur la santé psychologique un an après l'événement ».

« On a parfois l'impression de servir de caution citoyenne, c'est à la mode d'afficher qu'on travaille avec la société civile. Certaines propositions ont été retenues, mais nous demandons une biosurveillance et des registres de malformations et de cancers depuis des mois, en vain ! Ils considèrent, malgré les preuves de pollutions, que ce n'est pas pertinent... La biosurveillance a pourtant été fait il y a cinquante ans à Seveso, mais pas en 2019 à Rouen. » Cette plongée dans le monde trouble de l'industrie et du lobbying a gommé toute trace de naïveté chez ces citoyen·nes devenu·es expert·es. « J'ai beaucoup appris sur le fonctionnement de notre société et ses failles, le poids des industriels, les pressions qui s'exercent sur les politiques et les institutions... La santé du citoyen et la protection de l'environnement sont rarement la priorité quand il y a de gros enjeux économiques », s'indigne Nathalie Le Meur.

La même révolte anime Christophe Holleville lorsqu'il raconte ses deux années de lutte. Il se définit comme un simple père de famille qui travaille dans l'événementiel. Vivant à Forges-les-Eaux, à 40 kilomètres au nord-ouest de Rouen, lui, sa famille et tous

ses voisins ont subi les retombées du nuage toxique gorgé de suie. Une étude menée en 2019, à la demande de la préfecture, sur les lichens – végétal qui absorbe les pollutions – de 23 communes du pays de Bray a révélé la présence d'un mélange de 16 hydrocarbures aromatiques polycycliques, à des taux jusqu'à deux fois supérieurs au « seuil d'alerte » et 48 fois le seuil du « bruit de fond », correspondant à la pollution habituelle et historique (3).

Christophe Holleville ne connaissait rien aux risques industriels jusqu'au 26 septembre 2019. « Depuis, j'ai découvert que, sur l'A28, on passe à côté d'un entrepôt de la coopérative agricole NatUp. On pense qu'il y a juste du blé stocké mais, en fait, il y a un site Seveso seuil haut qui a l'autorisation d'entreposer la même quantité d'engrais à base de nitrate d'ammonium que les entrepôts qui ont explosé dans le port de Beyrouth ! » clame le porte-parole de l'Union des victimes de Lubrizol, qui ne décolère pas.

JUSTICE POUR TOUS

L'accompagnement des victimes dans leurs démarches pour être indemnisées, ou au tribunal dans la procédure pénale, reste la mission principale des associations. « On va continuer de dénoncer, on ira au tribunal, mais que faire concrètement avec nos 2 000 euros de subventions face à Lubrizol ? Le rapport de force est déséquilibré et ils le savent (4). On fait partie des dommages collatéraux », déplore Christophe Holleville. Pourtant, les citoyens peuvent se réjouir, car l'impunité du géant toxique ne semble pas tout à fait acquise aux yeux de la justice.

La société Lubrizol France a en effet tenté d'esquiver le procès en dénonçant des « irrégularités » et des « incohérences » dans les conclusions des agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Mais, en juin dernier, la cour d'appel de Paris a rejeté sa demande d'annulation de la procédure et confirmé sa mise en

Une procédure pourrait prochainement cibler la responsabilité de l'État.

examen, notamment pour « exploitation non conforme d'une installation classée » ayant provoqué des dégâts environnementaux. Et, le 14 septembre, deux nouveaux motifs de mise en examen s'y sont ajoutés : « déversement de substances nuisibles dans les eaux » et « rejet en eau douce de substances nuisibles aux poissons ». Mais personne ne

veut en rester là, tous sont prêts à s'engager pour un marathon judiciaire de dix ou vingt ans.

Une procédure au tribunal administratif pourrait prochainement cibler la responsabilité de l'État. « Nous avons la preuve que des agents de la Dreal avaient eu connaissance dès 2014 d'un rapport de l'assureur présentant des scénarios catastrophes. Nous travaillons actuellement pour porter plainte contre l'État », assène Gérald Le Corre, déterminé à transformer leur slogan « Lubrizol coupable, État complice » en réalité judiciaire. ●

(3) Lire l'enquête de Mediapart, « Lubrizol : l'État minimise la pollution », 22 juillet 2021.

(4) Warren Buffett, quatrième fortune mondiale, a racheté en 2011 le groupe Lubrizol, qui a réalisé un chiffre d'affaires dépassant 6 milliards d'euros en 2018.

Une chaîne humaine devant les ruines de l'usine AZF, le 21 janvier 2002.



ERIC CABANIS/AFAP

« Face à nous, une armée d'avocats »

Pauline Gensel

Le 21 septembre 2001, lorsque l'usine AZF explose, l'habitation de Denis Molins, comme celle de plus de 30 000 autres, est en partie détruite. Aujourd'hui, il milite au sein de l'association Plus jamais ça ni ici ni ailleurs – Croix de Pierre, pour obtenir la fermeture définitive de la plateforme chimique sud-toulousaine, qui accueillait l'usine, ainsi que des réparations de la part des responsables de la catastrophe. Il revient sur les mobilisations citoyennes qui se sont organisées après l'explosion et sur l'absence de prise en compte des riverains de ces sites industriels par des pouvoirs publics peu enclins à revoir leur politique et des entreprises qui refusent toute remise en question.

VERBATIM

DENIS MOLINS

Victime de l'accident de l'usine AZF, militant de l'association Plus jamais ça ni ici ni ailleurs.

« RIEN N'A CHANGÉ DEPUIS AZF. »

On en a eu la preuve avec Lubrizol : AZF et Lubrizol, c'est copie conforme, avec le même type de discours des politiques, les mêmes problèmes de fond. On ne savait pas vraiment quels produits étaient utilisés sur le site d'AZF. Pour Lubrizol, le préfet avoue qu'il ne savait pas non plus ce qui s'y trouvait. Vingt ans après, rien n'a progressé par rapport aux risques industriels.

Or, bien avant l'explosion d'AZF, on savait. Tout le monde était au courant que cette usine représentait un danger. De nombreux riverains avaient déjà écrit à la préfecture par le passé, les employés redoutaient une explosion... L'usine était très ancienne, les normes de sécurité n'avaient pas vraiment été mises à jour et, surtout, plus de mille sociétés d'intérim intervenaient sur le site au cours de l'année. Dans cette situation, inévitablement, les questions de sécurité se perdent. Un problème que l'on rencontre sur tous les sites de type Seveso, mais aussi dans le nucléaire. Lorsqu'une catastrophe comme celle d'AZF se produit, se pose ensuite la question de la responsabilité. Pour nous, au sein de l'association Plus jamais ça ni ici ni ailleurs – Croix de Pierre, le responsable n'était pas l'usine AZF elle-même

ni son directeur, mais bien le groupe Total, qui chapeautait l'usine. Les restrictions économiques qui pesaient sur les normes de sécurité, c'est Total qui les imposait. Or le groupe a tout fait pour ne pas être désigné comme responsable de la catastrophe.

Pendant des années, notre association s'est mobilisée : sept ou huit d'entre nous se sont constitués parties civiles au pénal contre Total. Face à nous, une armée d'avocats, qui ont embarqué la justice sur tout un tas de pistes complètement farfelues et ont fait durer le procès, de façon à éloigner le plus possible la décision rendue de la catastrophe elle-même. La stratégie du géant pétrolier a fonctionné : l'entité AZF a été condamnée, mais pas le groupe Total.

Trois d'entre nous se sont aussi rendus au tribunal administratif afin d'attaquer l'État pour mise en danger de la vie d'autrui. Et, en 2012, nous avons créé, avec d'autres organisations environnementales, la Coordination nationale des associations riveraines des sites Seveso, qui regroupe une cinquantaine d'associations. Nous avons été reçus par de nombreuses personnalités politiques, sans obtenir de réelle avancée, car les citoyens ne sont pas du tout entendus.

Les riverains des sites Seveso sont totalement mis de côté. Les associations étaient auparavant parties prenantes, elles ne sont aujourd'hui plus que consultatives. On éloigne encore plus les citoyens des risques qu'ils subissent, à l'heure où l'on recense près d'un accident industriel par jour [le Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels dénombre 329 accidents pour l'année 2020 – NDLR]. Les pouvoirs publics et les entreprises de ces sites demandent aux populations riveraines d'avoir une « culture du risque ». Nous nous y opposons : nous demandons une culture

Nous voulons une culture de la sécurité, pas une culture du risque.

de la sécurité de la part des industriels. Le risque, nous le subissons.

À l'heure de la crise climatique, il est peut-être temps de s'interroger sur la véritable utilité de ces usines qui fabriquent des insecticides, des pesticides et tout un tas de produits chimiques. Le sujet mérite

d'être débattu, ce que les entreprises chimiques refusent bien entendu de faire. Et il n'est pas question non plus de délocaliser cette production dans des pays qui seraient encore moins regardants que nous quant aux risques qu'ils font courir à leur population. Notre position, ce n'est pas « plus jamais ça devant chez nous ». C'est « plus jamais ça ni ici ni ailleurs ». »

AZF : DES ANNÉES DE PROCÉDURES

21 septembre 2001 : explosion de l'usine AZF de Toulouse, appartenant à la société Grande Paroisse, elle-même filiale du groupe Total.

2009 : le tribunal de grande instance de Toulouse relaxe l'ex-directeur de l'usine, Serge Biechlin, et la société Grande Paroisse. Le parquet fait appel de la décision.

2012 : la cour d'appel de Toulouse infirme le jugement de 2009 et déclare Serge Biechlin et Grande Paroisse coupables d'homicides, de blessures et de destructions volontaires.

2013 : Total dépose une question prioritaire de constitutionnalité devant la Cour de cassation afin de faire annuler la condamnation de Serge Biechlin.

2015 : la Cour de cassation annule la décision d'appel sur AZF, retenant notamment la mise en cause par la défense de l'impartialité de l'une des magistrates de la cour d'appel de Toulouse, qui était vice-présidente de l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation.

2017 : Serge Biechlin et Grande Paroisse sont condamnés pour « homicide involontaire ». **P. G.**